

Regards sur

Anjou

Mars 2019 / Volume 46, numéro 2

BULLETIN D'INFORMATION DE L'ARRONDISSEMENT D'ANJOU

MESSAGE DE LUIS MIRANDA

DORÉNAVANT, C'EST L'ARRONDISSEMENT QUI DÉCIDERA QUAND DÉNEIGER



Durant les derniers mois, l'arrondissement d'Anjou n'a pas été à la hauteur de sa réputation quant à la qualité du déneigement et je tiens à m'excuser auprès de mes concitoyennes et de mes concitoyens pour avoir suivi les ordres dictés par la Ville de Montréal en termes de chargement de la neige. En respectant les directives de la Ville centre pour ce qui touche aux opérations de déneigement, l'arrondissement n'a pas mis de l'avant la sécurité des Angevines et des Angevins.

Avec les conditions météorologiques des plus changeantes que nous connaissons depuis le début de l'hiver, nous avons vu les rues et les trottoirs de l'arrondissement se transformer tout bonnement en patinoires et c'est sans compter les amoncellements de glace disséminés à travers tout le territoire d'Anjou. Cet état des rues et des trottoirs a rendu les déplacements aussi bien en voiture qu'à pied très périlleux, tout en compliquant les opérations de déneigement.

Cette situation est une conséquence directe de la décision de la Ville centre de ne pas procéder au chargement de la neige en novembre dernier, après les premières chutes de neige importantes. L'arrondissement a respecté scrupuleusement les ordres à l'époque et nous pouvons tous constater le résultat désastreux qui en a découlé.

Même si les conditions hivernales se montrent extrêmement difficiles depuis plusieurs mois, avec des températures en dent de scie, des chutes de neige abondantes, de la pluie et du verglas en alternance, ce n'est pas la première fois qu'on se trouve dans pareille circonstance et l'arrondissement d'Anjou a toujours su assurer la sécurité de la population angevine. En l'occurrence, nous aurions dû procéder au chargement de la neige afin d'éviter la situation que nous avons connue.

Par conséquent, à partir de maintenant, l'arrondissement lancera les opérations de chargement de la neige sans attendre les ordres de la Ville centre afin que cette situation déplorable ne se reproduise plus et que la sécurité des Angevines et des Angevins ne soit plus reléguée au second plan.

Je prends cette décision en toute connaissance de cause, même si la Ville centre menace de pénaliser l'arrondissement pour ces opérations de chargement non autorisées, car c'est votre sécurité qui prime. Si la Ville centre met ses menaces à exécution, je m'adresserai à la Commission municipale du Québec pour qu'elle prenne position sur cette divergence d'approche.

Je demeure à votre disposition pour répondre à vos questions ou discuter avec vous de sujets touchant la vie municipale. N'hésitez pas à me joindre au 514 493-8010.

Maire d'arrondissement et
conseiller de la Ville de Montréal

VOS ÉLUS, TOUJOURS DISPONIBLES



Luis Miranda
Maire d'arrondissement
et conseiller de la Ville
514 493-8010

Andrée Hénault
Conseiller de la Ville pour
l'arrondissement d'Anjou
514 493-8051



Richard Leblanc
Conseiller d'arrondissement
District Est
514 493-8017

Kristine Marsolais
Conseillère d'arrondissement
District Centre
514 493-8085



Lynne Shand
Conseillère d'arrondissement
District Ouest
514 493-8019

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

La prochaine séance se tiendra le mardi **5 mars**, à 19 h, dans la salle du conseil de la mairie d'arrondissement, au 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine.

Renseignements : 514 493-8000 ou 311

ENTRETIEN DES RUES



LES HORAIRES DE STATIONNEMENT REVIENNENT AVEC LE PRINTEMPS

À partir du **15 mars**, vous devrez porter attention aux indications des panneaux de signalisation avant de stationner votre véhicule dans la rue. Comme chaque printemps, l'arrondissement planifie l'entretien des rues ainsi que de nombreux travaux comme la réfection de la chaussée, l'émondage des arbres, la réparation de l'éclairage, l'inspection des réseaux d'égout et d'aqueduc, etc. en fonction de ces indications. Vous devez respecter ces indications qui sont en vigueur même les jours fériés.

STATIONNEMENT SUR RUE RÉSERVÉ AUX RÉSIDENTS (SRRR)

Si vous détenez une vignette SRRR, vous devez également vous conformer aux interdictions reliées aux heures d'entretien des rues et des trottoirs.

➔ Pour plus d'information, communiquez avec le bureau Accès Anjou en composant le 311.



BUREAU DU CITOYEN

Rencontres sans rendez-vous à la mairie d'arrondissement pour discuter de tout sujet portant sur la vie municipale et présenter vos demandes et commentaires.

SAMEDI 9 MARS

• DE 9 H À MIDI
Lynne Shand
Conseillère d'arrondissement,
district Ouest



SAMEDI 23 MARS

• DE 9 H À MIDI
Luis Miranda
Maire d'arrondissement
et conseiller de la Ville



JARDINS COMMUNAUTAIRES



Jardin communautaire Roi-René

RAPPEL POUR LES NOUVEAUX JARDINIERS

Afin de jardiner durant la saison 2019, vous devez remplir une fiche d'inscription, d'ici le **15 mars**, à l'un de nos points de services (bureau administratif des loisirs, centre communautaire d'Anjou ou bureau Accès Anjou). La fiche d'inscription est aussi disponible sur le site Internet de l'arrondissement. Après le 15 mars, votre nom figurera sur une liste d'attente et un jardinet vous sera attribué selon les disponibilités. La priorité est accordée aux résidents de l'arrondissement jusqu'au 15 mai.

➔ **Renseignements** : 514 493-8200, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

MISE À JOUR



RECENSEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'AFFAIRES

Chaque année, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises compile les données sur l'emploi et l'activité économique dans l'arrondissement et produit un document intitulé *Recensement des établissements d'affaires*.

Le recensement permet d'assurer le contrôle de l'occupation des locaux sur le territoire angevin. Il renforce le contact avec les entreprises locales et nous donne l'occasion de leur offrir un meilleur service. Cet outil vous offre la possibilité de mieux les connaître et favorise le recours à leurs services, contribuant ainsi au développement durable.

Un total de 1 206 établissements d'affaires a été recensé sur le territoire où l'on retrouve 33 928 emplois dans les principaux secteurs économiques suivants : fabrication, commerces de détail et de gros, services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement, finance et assurances, services professionnels, scientifiques et techniques, etc.

Vous pouvez consulter en tout temps les différentes mises à jour, de 2011 à 2018, sur le site Internet de l'arrondissement, dans la section « Affaires et économie ».

Regards sur Anjou

Regards sur Anjou est une publication de l'arrondissement d'Anjou. Ce bulletin d'information est publié et distribué gratuitement, 10 fois l'an, dans tous les foyers angevins.

Réalisation et conception graphique
Lithium Marketing

Impression
Deschamps Impression

Tirage
22 235 exemplaires

Distribution
Société canadienne des postes
(Courrier de quartier)

Site Web
ville.montreal.qc.ca/anjou

Dépôt légal
trimestre 1980
Bibliothèque et Archives nationales
du Québec

Copyright 2019 par l'arrondissement d'Anjou. La reproduction totale ou partielle de *Regards sur Anjou* est interdite, sauf sur autorisation expresse de l'arrondissement d'Anjou.



Mairie de l'arrondissement d'Anjou
7701, boul. Louis-H.-La Fontaine
Anjou (Québec) H1K 4B9
Ouverte du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 16 h 30
anjou@ville.montreal.qc.ca

Accueil, information et orientation
514 493-8000 ou 311

Culture, sports, loisirs et développement social
514 493-8200

Centre communautaire d'Anjou
7800, boul. Métropolitain Est
514 493-8222

Urgence : 911

Police
Poste de quartier 46 : 514 280-0146
Appels non urgents : 514 280-2222

Travaux publics
(bris d'aqueduc et d'égout)
514 493-5130

RÉGLEMENTATION

DÉPOSER UNE DEMANDE DE PERMIS

Si vous souhaitez réaménager, agrandir, remplacer ou ajouter un élément extérieur à votre propriété, vous devez généralement vous procurer un permis pour réaliser ces travaux. La Division des permis et inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises vous accompagne dans vos démarches.

Plusieurs documents et renseignements sont requis lors de votre demande de permis, notamment :

- Une procuration vous autorisant à faire les démarches en vue d'obtenir le permis si vous n'êtes pas le propriétaire ou si vous êtes un des propriétaires d'un édifice de condominiums;
- Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du propriétaire, de l'architecte, de l'ingénieur et de tout autre concepteur ou entrepreneur lié au projet;
- Le certificat de localisation de la propriété (si vous faites une photocopie, assurez-vous que le certificat demeure à l'échelle);
- Une soumission signée indiquant le coût de la main-d'œuvre et des matériaux et décrivant les travaux projetés;
- La valeur estimée des travaux, y compris les frais de préparation des plans et devis professionnels et les taxes;
- Les plans du projet, les élévations et les coupes pertinentes d'architecture, dessinés **à l'échelle** et rédigés en français, en trois exemplaires, en étant signés et scellés par un architecte lorsque la Loi sur les architectes le requiert; les plans doivent notamment comporter l'adresse du bâtiment, les dimensions des portes, des fenêtres, des corridors, puis les dimensions des pièces ainsi que la hauteur libre entre les planchers et les plafonds. Pour réaliser vos plans, nous vous suggérons de faire appel à un professionnel dans le domaine afin d'éviter toute surprise lors du dépôt de votre demande de permis et lors de la réalisation de vos travaux;
- Les plans de structure, de mécanique et d'électricité selon la nature du projet;
- La « fiche bâtiment/déclaration de conformité » remplie;
- Le plan projeté d'implantation de la nouvelle construction ou de l'agrandissement d'un bâtiment réalisé par un arpenteur géomètre.

Certains documents supplémentaires sont exigés lorsque votre projet est assujéti au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et nécessite d'être présenté au Comité consultatif d'urbanisme. Les délais d'émission du permis sont donc plus importants dans ce cas.



TRAVAUX NE NÉCESSITANT PAS DE PERMIS

Certains travaux intérieurs ou extérieurs n'exigent pas de permis, cependant vous devez vous assurer de respecter la réglementation en vigueur. N'hésitez pas à consulter les règlements qui s'appliquent à votre situation ainsi qu'à communiquer avec la Division des permis et inspections de l'arrondissement pour toute question.

Voici une liste de travaux que vous pouvez réaliser sans permis :



Réparer ou remplacer les armoires de cuisine et de salle de bains ou les éléments de mobilier intégré sans apporter de modification aux cloisons. Mais, pour **déplacer ou ajouter** un appareil sanitaire, comme l'évier, le lavabo, la toilette ou la douche, vous devez demander un permis;



Réparer ou peindre des murs et des planchers;



Remplacer des portes intérieures, sauf si elles donnent sur un espace commun à plusieurs locataires, comme un couloir ou un escalier desservant plusieurs logements;



Remplacer le revêtement des murs et des plafonds par du gypse ou du plâtre dans une maison unifamiliale. Vous devez utiliser du gypse de l'épaisseur appropriée qui résiste au feu sur les murs porteurs;



Réparer le revêtement extérieur du bâtiment, sauf si vous comptez le remplacer;



Effectuer des travaux d'électricité et de chauffage électrique ou au gaz naturel en vous conformant à la réglementation provinciale. Pour installer, modifier ou retirer un foyer au bois ou à granules, un permis est nécessaire.



Effectuer des travaux d'aménagement paysager au sol composés exclusivement d'éléments végétaux, sauf si celui-ci a été approuvé par le conseil d'arrondissement dans le cadre d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), d'un usage conditionnel ou d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI). De plus, vous devez respecter les normes en vigueur contenues dans le Règlement concernant le zonage;



Réparer un balcon, une galerie, un perron ou l'escalier qui y mène, y compris la rampe et le garde-corps ainsi que le toit qui les protège. Toutefois, vous devez demander un permis pour le remplacement d'un de ces éléments;



Installer un spa hors terre dont la capacité n'excède pas 2 000 l ou une piscine dont la profondeur est inférieure à 60 cm;



Installer ou construire un bâtiment temporaire nécessaire à des travaux avec permis. Une échéance s'applique pour l'enlèvement du bâtiment;



Installer une clôture, sauf si elle est visée par un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA). Dans tous les cas, vous devez observer les normes de hauteur, de dégagement et de construction par rapport au Règlement concernant le zonage (RCA 40);



Installer, construire ou agrandir un cabanon dont la superficie totalise au plus 15 m² et desservant uniquement un bâtiment résidentiel.

Si les travaux que vous désirez entreprendre concernent la construction, la rénovation ou la démolition, vous devez obtenir un permis. Veillez également à respecter les règles de bon voisinage ainsi que les servitudes existant sur votre terrain afin d'éviter tout risque de poursuite.



Renseignements : 514 493-8086, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

DE BEAUX PROJETS RÉALISÉS EN 2018

L'arrondissement d'Anjou a vu plusieurs projets importants de construction ou d'agrandissement se concrétiser sur son territoire durant l'année 2018. En voici un survol.



MÉTRO ANJOU – 6500, boulevard Joseph-Renaud

Le marché d'alimentation qui emploie 70 personnes est en train d'agrandir sa superficie pour mieux satisfaire aux besoins de sa clientèle. Les travaux consistent à agrandir l'entrée, à prolonger le bâtiment et à ajouter un quai de chargement afin d'augmenter la superficie du bâtiment de 50 %.



ÉTALFORT – 8800, rue du Parcours

Le projet consiste à démolir le bâtiment existant puis à construire un édifice industriel d'une superficie de 3 090 m², comprenant un espace d'entreposage ainsi que les bureaux de l'entreprise. Étalfort se spécialise dans l'achat, l'entreposage et la revente d'étagères ou de matériaux industriels usagés.



GROUPE DISSAN – 9900, boulevard du Golf

Avec un agrandissement qui double sa superficie, le bâtiment accueille depuis septembre dernier le Groupe Dissan, un distributeur de produits sanitaires installé à Anjou depuis 2005. Le siège social ainsi que le centre de distribution sont localisés à la même adresse, où 65 employés travaillent.



FASPAC PLASTIKS – 8485, rue Jules-Léger

L'entreprise d'emballage de plastique a décidé de reconstruire le bâtiment après l'incendie d'avril 2017 en doublant sa superficie. Une quarantaine d'employés occupent les quelque 4 000 m² de la nouvelle bâtisse dans le cadre des activités de Faspac Plastiks.

GROUPE LAVERGNE – 8800, 1^{er} Croissant

Entreprise angevine depuis 1987, le Groupe Lavergne exerce ses activités dans le secteur du plastique recyclé en granules. Au cours des années, les travaux d'agrandissement ont vu la superficie du bâtiment industriel multipliée pratiquement par huit pour atteindre une superficie totale de 17 500 m². Cinquante employés y travaillent.

SAINES HABITUDES DE VIE

PAS BESOIN
D'ÊTRE
UN ATHLÈTE
POUR RÉUSSIR
LE DÉFI

JE M'INSCRIS

INSCRIVEZ-VOUS AU DÉFI SANTÉ 2019!

Vous êtes invités à participer au Défi Santé qui se déroulera du **1^{er} au 30 avril** prochain en mettant à votre programme de la journée les trois objectifs suivants :

- Manger au moins cinq portions de fruits et légumes par jour;
- Bouger au moins 30 minutes par jour, 60 minutes pour les jeunes;
- Favoriser un bon sommeil chaque jour.

Posez des gestes simples grâce au Défi Santé pour manger mieux, bouger plus et garder l'équilibre. C'est un beau programme pour veiller à votre santé physique et mentale !

Vous pouvez vous inscrire sur le site www.defisante.ca. Y figurent également des trucs pour vous motiver et des conseils pour adopter de saines habitudes de vie toute l'année et ainsi prévenir certains problèmes de santé chroniques comme le diabète et les maladies cardiovasculaires.



Camp de jour Les Ateliers-Soleil

CAMP DE JOUR LES ATELIERS-SOLEIL

L'inscription au camp de jour Les Ateliers-Soleil débute le **15 avril, à 19 h**. Afin de connaître l'ensemble des renseignements, consultez le *Répertoire des activités printemps/été 2019*, qui sera distribué au début du mois d'avril. Surveillez son arrivée !



LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE SAINT-JOSEPH EXPRIMENT LEUR POTENTIEL ARTISTIQUE

Dans le cadre du Programme de médiation culturelle des arrondissements montréalais 2018-2019 et de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, l'arrondissement d'Anjou, en partenariat avec L'illusion, Théâtre de marionnettes, a présenté un projet de médiation culturelle à l'école primaire Saint-Joseph.

Entre le 10 janvier et le 28 février, 78 élèves de 1^{re} année ont vécu l'expérience de créer, de concevoir, d'interpréter et de présenter un spectacle de marionnettes. Ces élèves ont eu la chance d'assister à une représentation du spectacle *Pain d'épice* au Studio-théâtre de L'illusion et de s'initier à la recherche en dramaturgie à la bibliothèque Jean-Corbeil.

Le projet de médiation culturelle *Les aventures de MON Pain d'épice* a permis aux élèves de développer leurs connaissances et d'exprimer leur potentiel artistique, dans un esprit collaboratif.



RAPPEL

Infolettre du 17 janvier 2019

Nouvelles modifications à la réglementation relative au stationnement des véhicules récréatifs, des remorques et des véhicules autres que de promenade

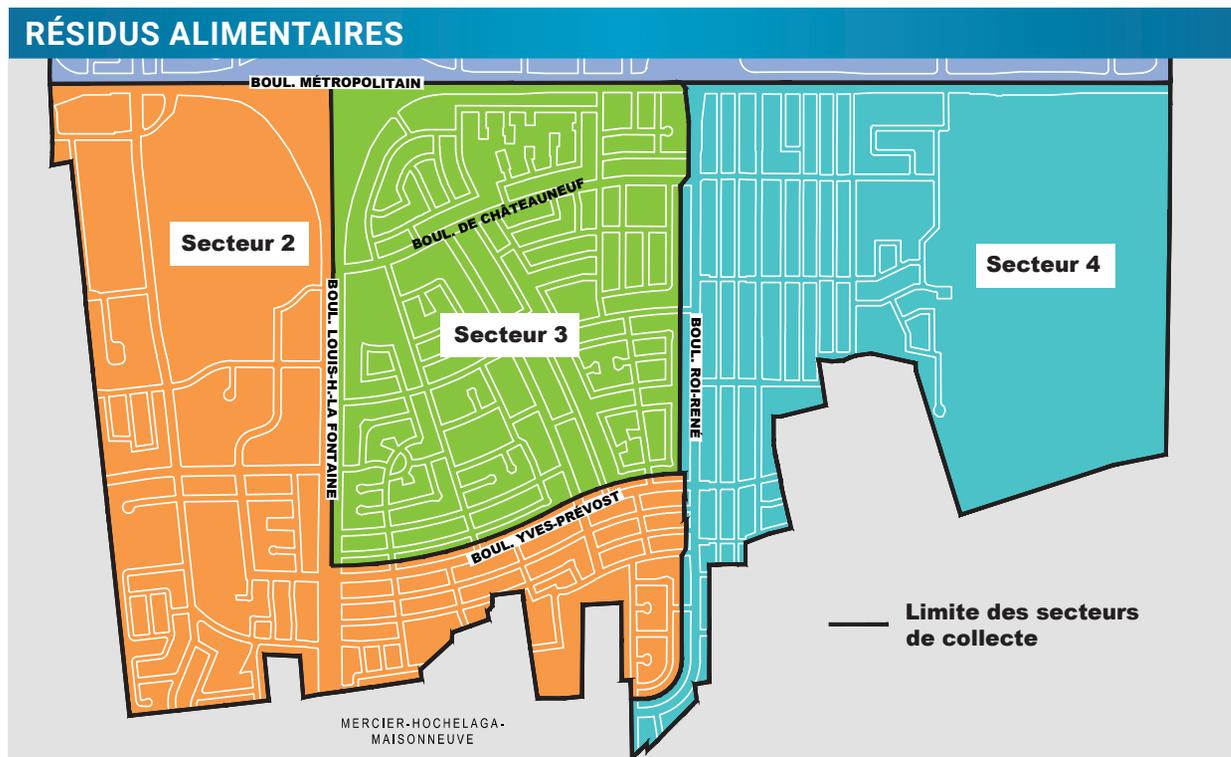
ABONNEMENT À L'INFOLETTRE D'ANJOU

Une fois par mois, l'arrondissement produit une infolettre traitant des activités qui vous sont offertes à Anjou ainsi que de toutes les informations pratiques. Pour recevoir l'infolettre, inscrivez-vous sur le site Internet de l'arrondissement à ville.montreal.qc.ca/anjou/infolettre.

RÉGLEMENTATION

INTERDICTION DU CANNABIS DANS LES PARCS

Nous vous rappelons qu'afin de favoriser une meilleure cohabitation entre les consommateurs et les non-consommateurs, le conseil de l'arrondissement d'Anjou a modifié sa réglementation en décembre dernier pour interdire de fumer du cannabis dans les parcs, les espaces verts, les espaces de détente, les jardins communautaires, les places publiques ou les placettes, en plus des endroits déjà prévus par la loi.



DÉBUT DE LA COLLECTE DANS LE SECTEUR 4

À partir du **mardi 7 mai**, la collecte des résidus alimentaires s'étend au **secteur 4** de l'arrondissement pour les habitations de huit logements et moins. L'ensemble du territoire d'Anjou sera ainsi desservi par la collecte des résidus alimentaires, qui remplace celle des déchets domestiques normalement prévue cette journée-là.

Au cours du mois d'avril, les citoyens concernés recevront un bac brun accompagné d'une trousse d'information contenant tous les détails relatifs à cette nouvelle collecte.

Pour les habitations de neuf logements et plus, la collecte des ordures ménagères continuera à se dérouler deux fois par semaine, soit les mardi et vendredi, comme d'habitude.



Bibliothèque Jean-Corbeil

7500, avenue Goncourt
514 493-8260

Bibliothèque du Haut-Anjou

7070, rue Jarry Est
514 493-8271

Vous coller contre votre enfant en lisant un livre développe sa confiance.



ACTIVITÉS POUR LES JEUNES

Fous de brico !

Bibliothèque du Haut-Anjou

Mercredi 20 mars, à 15 h 30

Bibliothèque Jean-Corbeil

Samedi 23 mars, à 14 h

Pour les enfants âgés de 8 ans et plus

Bienvenue aux plus jeunes accompagnés d'un parent !



Jeux vidéo

Bibliothèque Jean-Corbeil

Les vendredis 1^{er}, 15 et 29 mars, de 15 h 30 à 18 h

Pour les jeunes âgés de 10 à 14 ans

Viens essayer nos consoles et découvrir de nouveaux jeux avec tes amis !

Les neurones atomiques Réactions chimiques

Bibliothèque Jean-Corbeil

Dimanche 31 mars, à 14 h

Pour les enfants âgés de 6 à 12 ans

Inscription obligatoire à partir du 10 mars

Concoctez des potions dignes des meilleurs alchimistes ! Des couleurs, des changements de température, de la fumée – des démonstrations époustouflantes ! Vous découvrirez que tout cela est bien plus chimique que magique.



ATELIERS MUSICAUX



Faire du bruit, c'est amusant ! Des ateliers de 30 minutes pour faire découvrir aux tout-petits toutes les possibilités sensorielles et fonctionnelles de leurs corps.

Le P'tit tintamarre

Centre communautaire d'Anjou

Samedi 9 mars

Premier atelier à 9 h 30 et deuxième atelier à 11 h

Pour les enfants âgés de 18 à 36 mois

Inscription au centre communautaire d'Anjou

EXPOSITION

LES COULISSES DE LA LITTÉRATURE

Collection du Centre culturel de l'Université de Sherbrooke

Salle d'exposition Goncourt, 7500, avenue Goncourt

Du 13 mars au 28 avril

Entrée libre, selon les heures d'ouverture de la bibliothèque (salle ouverte jusqu'à 17 h seulement les 18 et 21 mars)

L'exposition, qui se veut à la croisée des arts visuels et des arts littéraires, présente des dessins, des tableaux et des photographies d'artistes choisis par des auteurs pour figurer en page couverture ou en pages intérieures de leur création littéraire.



Vendredi 15 mars, à 13 h 30

Dans le cadre de l'exposition se tiendra un café littéraire avec Sandra Tremblay. L'artiste présentera son processus de création en lien avec le triptyque qui apparaît dans le récent livre de poésie de David Goudreault. Café et biscuits seront servis.

ACTIVITÉS POUR LES ADULTES

CAFÉ RENCONTRE

Profitez de l'occasion pour faire de nouvelles rencontres autour d'un café, lors de nos ateliers, dans une ambiance détendue et sympathique.

Atelier de méditation

Bibliothèque du Haut-Anjou

Mardi 19 mars, de 10 h à 11 h 45

Sur inscription

Découvrez les bases de la méditation active. Vous mettez en pratique, lors d'exercices simples, des techniques de respiration, de visualisation et de méditation.



RENCONTRES ET DÉCOUVERTES

Le cannabis, des réponses à vos questions

Bibliothèque Jean-Corbeil

Jeu 14 mars, à 18 h 30

La légalisation du cannabis soulève plusieurs questions et suscite de nombreuses inquiétudes dans la population. André Gingras, auteur, blogueur et conférencier, traitera du cannabis sous tous ses aspects en vulgarisant l'information scientifique sur le sujet.

Atelier d'écriture créative

Bibliothèque Jean-Corbeil

Mardi 21 mars, de 14 h à 16 h

Sur inscription

Développez votre créativité, amusez-vous avec les mots, exprimez-vous autrement, à partir d'exercices ludiques et de techniques simples, déclencheurs et déblocages au programme. Que vous débutiez ou que vous écriviez régulièrement, explorez de nouvelles avenues de création. Atelier animé par Anik April.

FORMATIONS AUX OUTILS NUMÉRIQUES

Les formations ont pour objectif de vous outiller et de vous faire acquérir l'autonomie suffisante pour accéder aux nombreuses possibilités issues de la place grandissante d'Internet dans nos vies.

Inscription requise

Les inscriptions débutent le **mardi 12 mars à 12 h**. Pour vous inscrire, présentez-vous en personne à la salle d'animation de la bibliothèque à midi avec votre carte de citoyen. S'il reste des places, nous prendrons ensuite les inscriptions par téléphone.

Pour plus de détails, communiquez avec votre bibliothécaire de référence au **514 493-8268**.

RELÂCHE SCOLAIRE DU 4 AU 8 MARS

BOUGEZ ET AMUSEZ-VOUS !

BAIN LIBRE – POUR TOUS

Du lundi au vendredi, de 13 h à 16 h

Complexe sportif de l'école secondaire d'Anjou – 8205, rue Fonteneau
La douche avant la baignade est obligatoire. Apportez votre cadenas.

Renseignements : 514 493-8223

PATINAGE LIBRE – POUR TOUS

À l'intérieur

Du lundi au vendredi, de 14 h à 16 h

Aréna Chaumont – 8750, avenue de Chaumont
Renseignements : 514 493-8256

Gratuit avec la carte de citoyen d'Anjou.

Pour les adultes sans carte : **2,50 \$**. Pour les jeunes de moins de 18 ans sans carte : **1 \$**. Les enfants âgés de 8 ans et moins doivent être accompagnés d'un adulte ou faire partie d'un groupe accompagné d'un adulte.

En plein air

Patinoires extérieures, **de midi à 22 h**, si la température le permet. **Gratuit.**

Parc des Roseraies – 514 493-8226

7070, avenue de la Nantaise

Parc Lucie-Bruneau – 514 493-8224

7051, avenue de l'Alsace (avec anneau)

Parc Roger-Rousseau – 514 235-4850

7501, avenue Rondeau

Parc de Spalding – 514 771-0626

7901, avenue de Spalding

Parc de Talcy – 514 493-8231

8151, avenue de Talcy (avec sentier)

Des pavillons chauffés sont aménagés dans tous les sites et une surveillance des lieux est assurée durant les heures d'ouverture.

Consultez le site Internet pour connaître l'ensemble de la programmation ou appelez au 514 493-8222.